



C E T R I

ANALYSE 2015
31 décembre

Centre tricontinental

L'APPROCHE NORD-SUD COMME LECTURE POLITIQUE DE LA MONDIALISATION

François Polet

Prenons le risque d'être taxé de tiers-mondiste attardé : nous défendons ici la thèse selon laquelle les défis globaux demeurent justiciables d'une approche en termes de rapports Nord-Sud. Bien sûr les alliances de pays du Sud n'ont plus ni la vigueur, ni l'importance géopolitique qu'elles avaient à l'époque du dialogue Nord-Sud et du non-alignement, bien sûr l'ensemble « Sud », dont les frontières sont difficiles à tracer, couvre des trajectoires nationales de plus en plus divergentes, bien sûr sociétés du Sud et du Nord font face à de grands défis communs, environnementaux en particulier. Il ne s'agit pas ici de mettre en doute les évolutions structurelles du système mondial mais de préserver – ou réhabiliter ? - une certaine lecture « politique » du monde, marginalisée par trente ans de néolibéralisme, lecture qui postule que le système mondial demeure profondément asymétrique sur le plan politique.

Pôles de domination postcoloniaux

Nous suivons Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Landy lorsqu'ils estiment que le tracé socio-spatial « scientifique » d'un Sud importe moins que l'idée du maintien de grands pôles de domination de la planète et que la nécessité de penser un « ordre mondial ». ¹ Mais nous allons plus loin qu'eux en précisant que la distribution de ces pôles conserve un caractère indéniablement postcolonial, c'est-à-dire qu'elle demeure héritière de plusieurs siècles de domination coloniale. La redistribution accélérée de la structure productive et financière du monde vers l'Asie de l'Est ces vingt dernières années - alors que l'Amérique latine et l'Afrique se « reprimarisent » - et les réformes des institutions multilatérales en vue de faire de la place aux émergents ont entamé cette configuration - dans le sens d'une multipolarisation du monde -, elles ne l'ont pas mise à bas.

N'oublions pas aussi que « *la notion de Sud, ou du moins l'identité commune aux pays que l'on place sous ce chapeau, est souvent reprise à leur compte par les individus, les groupes et les pays concernés* ». ² La lecture Nord-Sud s'estompe plus vite au Nord qu'au Sud. En témoigne la forte prégnance d'une idéologie anti-(néo-)coloniale ou nationaliste parmi les intellectuels du Sud et notamment parmi les animateurs d'associations et de mouvements sociaux « partenaires » des ONG progressistes belges, quand bien même cet aspect de leur action n'est pas celui qu'ils mettent le plus en avant dans les cadres logiques destinés à leurs bailleurs de fond. Au sein même des forums sociaux mondiaux, une des principales sources de malentendu entre altermondialistes du Nord et du Sud est l'existence, chez ces derniers, d'une vision stratégique « conflictuelle » des relations Nord-Sud, la

¹. Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Landy, « Introduction », *Autrepart*, 2007/1 (n°41).

². Ibid.

mondialisation néolibérale étant d'abord comprise comme un projet de réaffirmation des intérêts occidentaux sur les régions périphériques.

Une source majeure de dissensus

Au-delà de la permanence de ces rapports de pouvoir, force est de constater qu'au sein des enceintes internationales, l'axe Nord-Sud demeure une source majeure de dissensus – bien qu'elle ne soit pas la seule ! - dans nombre de débats sur l'environnement, le commerce, la sécurité collective, la coopération au développement ou les droits de l'homme³. En effet, en dépit de la rhétorique sur les intérêts communs, la définition de ces enjeux, leur conceptualisation et leur hiérarchisation sont indissociables des trajectoires historiques des États et sociétés, ainsi que de leur mode d'insertion dans l'économie mondiale.⁴ Or, la grande majorité des pays en développement partagent certains grands traits qui surdéterminent leur approche des enjeux mondiaux.

En particulier, d'une part leurs économies sont fortement dépendantes de l'extraction et de la transformation des matières premières, d'autre part la consommation demeure un rêve non ou mal assouvi pour la grande majorité de leur population. Ces réalités socio-économiques massives ont des effets structurants sur les positionnements internationaux, qui font que certaines préoccupations chères à l'occident ne revêtent pas le même degré d'urgence pour les gouvernements asiatiques, africains ou latinos. Pour expliquer le déphasage entre l'ampleur des bouleversements économiques en cours et la modestie de la percée des valeurs républicaines universelles dans les pays émergents, Guy Hermet nous rappelle à bon escient que c'est « *la révolution du mode de vie pratique et non celle des droits qui revêt la priorité pour les habitants des pays émergents* ».⁵

En dérive une sensibilité à l'équation « environnement-développement » nettement différente de celle de nos sociétés post-industrielles, et qui n'est pas seulement le fait d'une classe politique enfermée dans un paradigme développementaliste, contrairement à ce que nos exaltés des causes indigènes lointaines le prétendent. Non, la préservation de l'environnement n'est pas aussi facilement traduisible en priorité nationale quand la sécurité matérielle des masses n'est pas acquise, ou l'est trop récemment – le recul, dans nos pays, des thématiques écologiques en temps de crise économique en constitue une illustration. Et les nouvelles contraintes environnementales sont d'autant plus coûteuses à intégrer politiquement qu'elles sont largement perçues comme le résultat du développement industriel du Nord.

L'équation « souveraineté nationale – intégration mondiale » est un autre puissant facteur de différenciation de posture face aux enjeux mondiaux. Les pays du Sud ont globalement plus de réticences à transférer des parts de leur souveraineté à des instances supranationales ou à s'embarquer dans des régimes internationaux contraignants. Il ne s'agit pas ici de simples égoïsmes nationaux mais d'un produit de l'histoire, ou plus précisément d'un déphasage historique entre l'expérience collective des souverainetés nationales occidentales et les processus de construction nationale inachevés au Sud. Il est plus concevable de concéder des parts de son autonomie politique lorsque celle-ci est établie et respectée de longue date. A fortiori lorsqu'on s'estime en capacité de peser, individuellement ou collectivement, sur les processus de décision qui forgent les grands accords internationaux.

Les réticences des États du Sud vis-à-vis du concept onusien de « responsabilité de protéger »⁶ sont une manifestation de ce déphasage. Elles ne signifient pas que les gouvernements du Sud sont tous des potentats potentiels craignant la sanction internationale mais dérivent de leur perception que les pays occidentaux ont un poids disproportionné dans l'activation de ce principe. Les aventures lybienne et ivoirienne ont renforcé ce sentiment.⁷ Sur un tout autre plan, la mobilisation des pays émergents sur

3. Michel Rogalski, « Les rapports Nord-Sud à l'épreuve de la mondialisation », *Recherches internationales*, avril-juin 2013, n°95.

4. Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *L'Économie politique*, 2001/4 (n°12)

5. Guy Hermet, « Les droits de l'homme à l'épreuve des pays émergents », in *L'enjeu mondial*, Paris, Presses de Science Po, 2008.

⁶ Adopté en 2005, le principe de « responsabilité de protéger » autorise la communauté internationale à intervenir militairement à l'intérieur des frontières nationales de pays dont les États n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre des crimes humanitaires.

⁷. Notons que le principe a également été agité en 2008 par B. Kouchner et L. Michel face à la mauvaise volonté des autorités birmanes vis-à-vis du déploiement d'un dispositif humanitaire international après le passage du cyclone Nargis.

le principe de « marges de manoeuvre politiques » (*policy space*) témoigne d'un scepticisme grandissant vis-à-vis d'obligations commerciales internationales poussées par les pays du Nord qui leur retirent des instruments de politique économique – ou en d'autres termes qui minent leur souveraineté économique - au nom de la sacro-sainte concurrence non faussée (*level playing field*).

Déceler les inégalités de tous ordres

A l'heure où l'hégémonie occidentale sur les affaires du monde est effectivement mise à mal, le paradigme émergent des interdépendances et des partenariats globaux a aussi pour fonction de ralentir l'érosion d'un certain leadership global. Comme l'indiquait François Constantin il y a plus de dix ans, « dans un monde profondément inégalitaire, le discours sur les biens communs globaux apparaît comme un instrument nouveau par lequel les plus puissants (...) s'appliquent à imposer au reste du monde de nouvelles normes de comportement au nom d'intérêts supérieurs de " l'Humanité " ou des " Générations futures " ».⁸

Dans le cadre de la diplomatie climatique comme dans celles des droits de l'homme, du commerce ou de l'aide, les États n'abdiquent pas de leur volonté de puissance mais visent plutôt imposer des normes globales qui leur sont techniquement et culturellement plus accessibles qu'à leurs outsiders et qui reproduisent donc leur position de force. La nécessité, indiscutable, de construire de nouveaux cadres de coopérations internationaux ne dilue pas ces rapports de force, elle leur offre un nouveau cadre. Dans ce contexte, le job des ONG de solidarité internationale ne devrait pas se limiter à appeler à « des accords ambitieux » mais devrait tout autant consister à déceler les inégalités de tous ordres – notamment Nord-Sud – qui parsèment les processus menant à ces accords. Bref à proposer une lecture plus politique et moins normative-consensuelle des enjeux de la mondialisation.

François Polet est chargé d'étude au CETRI – Centre tricontinental (Louvain-la-Neuve).



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon



⁸. François Constantin, « Les biens publics mondiaux, Dr. Jekyll et Mr. Hyde », in Constantin F. (éd), *Les biens publics mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Hamattan, 2002.